

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-03-24-39 | Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2022/2023 Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation: 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés:

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Conseil municipal 2022-03-24-39 | 1/2

Le Conseil municipal,

Vu:

• Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

• Les dossiers de demande de subventions de fonctionnement retournés complets,

Décide :

• D'attribuer aux associations les subventions de fonctionnement suivantes :

La boule stéphanaise	450,00 €
Judo club stéphanais	2 800,00 €
Running club stéphanais 76	1 830,00 €
Le p'tit marcheur	390,00 €
VTT club du Rouvray	400,00 €
Agglo sud volley ball 76	4 000,00 €
Fédération sportive et gymnique du travail	1 000,00 €
Club nautique stéphanais	3 200,00 €
Véloce club Rouen 76	850,00 €

Précise que :

- Pour les associations restantes, une deuxième tranche de répartition sera donc proposée lors du Conseil municipal juin 2022,
- La dépense est imputée au budget 2022 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20220324-lmc125708-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022

Conseil municipal 2022-03-24-39 | 2/2